



Indemnités d'occupation et divorce

Par **Mat1234**, le **10/01/2016** à **21:23**

Bonjour,

J'explique ma situation :

- 10/01/14 : Dépôt requête en divorce
- 11/02/14 : Ordonnance de non conciliation
- 30/07/14 : Assignation en divorce.
- 28/05/15 : DIVORCE prononcé.
- Désignation d'un notaire par la chambre des notaires et le Juges aux affaires familiale.
- 01/12/15 : 1er rendez vous chez le notaire.

Mon ex mari n'est pas venu au 1er rendez vous.

Il ne viendra pas au suivant (un huissier va lui mandater la date suivante)

J'entends par personne interposé qu'il compte faire durée 8 ans pour percevoir les indemnités d'occupation.

Loyer estimé de la maison à 800 euros par mois.

Mon ex mari est un manipulateur,

Il a jouit de la maison durant 6 mois, à mon retour il a tout voler (maison vide) et dégradée la maison. Son seul but est de nuire car il a tout perdu.

Je jouis de la maison depuis août 2014.

Mes questions : quel sont les conséquences pour lui de faire durer la séparation des biens ?

Quel est la durée maximale que je peux être amené à lui payer concernant l'occupation de la maison ?

Quel indemnité pour le vol de toute les affaires de la maison ?

Comment accélérer la procédure ?

Ce n'est quand même pas normal qu'il puisse faire durer pendant 8 ans alors que je fais tout pour que cela se termine rapidement.

Je compte racheter ma maison.

Monsieur ne peut pas.

Que faire ?

Merci.